



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Projet de reconnaissance AOC « MONTPEYROUX » Délimitation parcellaire

Lors de sa séance du 28 novembre 2024, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire parcellaire de l'AOC "Montpeyroux" en cours de reconnaissance.

La consultation se déroulera du 20 décembre 2024 au 20 février 2025 inclus.

Les plans cadastraux matérialisant les projets d'aires parcellaires pourront être consultés en mairie des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de la consultation.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, les propriétaires et exploitants pourront formuler des réclamations via le site [demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/projet-aoc-montpeyroux-avis-de-consultation-aire-p) : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/projet-aoc-montpeyroux-avis-de-consultation-aire-p> ;

ou auprès de l'INAO par courrier à l'adresse suivante :
INAO – Délégation Territoriale Occitanie
Bâtiment NEOS 697 avenue Etienne Méhul CA, 34070 MONTPELLIER

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 20 février 2025, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO susnommé ainsi qu'au Syndicat des vins de l'AOC Languedoc (Mas de Saporta CS 30030 34875 LATTES CEDEX) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.